



COLLECTIF TECHNIQUE NATIONAL TRACTION

Les jeunes sacrifiés... les anciens trahis

Les pouvoirs publics et la direction tentent par tous les moyens de diviser les cheminots et leurs organisations syndicales pour imposer la réforme des retraites, la casse de l'entreprise intégrée SNCF, la remise en cause du statut et de la réglementation du travail des cheminots avec les spécificités ADC.

La CGT combat cette stratégie en travaillant à la construction d'une mobilisation large et unitaire.

Après la grève carrée du 18 octobre, l'interfédérale du 31 octobre débouche sur un appel à la grève reconductible à partir du 13 novembre 2007 à 20 heures et permet de concrétiser et d'élaborer le rapport de forces unitaire.

Néanmoins, il est à noter qu'une organisation syndicale se désolidarise de ce processus d'action unitaire en avalisant la réforme du régime spécial des cheminots par sa participation à des discussions avec la direction de la SNCF qui :

- Valident l'allongement des cotisations à 40 ans et la mise en place d'une décote. Rappelons qu'avec cette double peine un cheminot peut perdre jusqu'à 30% de sa pension.
- Instaurent différents statuts qui fragilisent encore davantage les droits individuels et collectifs.
- Indexent les pensions sur les prix et non sur les salaires des actifs comme aujourd'hui.

Le positionnement de la FGAAC acceptant ces reculs avec de fausses contreparties est une véritable aubaine pour les pouvoirs publics et la SNCF.

Cette attitude semble aussi se confirmer sur les discussions en interne quant à l'avenir de la SNCF, du FRET et de la traction.

Explications des fausses contreparties.

(Discussions entre la direction de la SNCF et la FGAAC)

Règles futures de calcul de la pension des ADC présents dans l'entreprise :

L'avancement de l'âge pivot à 55 ans (âge à partir duquel la décote ne s'applique pas) ne remet pas en cause le principe de la décote qui constitue une double pénalité sur le montant de la pension et pousse au prolongement d'activité.

Cela représenterait une amputation importante du niveau de pension qui conduirait les agents à rester au moins jusqu'à 55 ans.

La période de référence pour le calcul de la retraite à savoir les 3 meilleures années ou les 36 derniers mois serait maintenue.

Les futurs embauchés à partir du 1^{er} janvier 2009 ne sont pas concernés par ces mesures.

Règles sur les bonifications concernant les ADC embauchés à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Le système actuel d'acquisition des bonifications (point 3 de l'article 13 du règlement des retraites) permet la reconnaissance des spécificités et des contraintes du métier.

C'est une règle unique qui garantit un statut unique.

Pour les nouveaux embauchés, un autre système d'acquisition des bonifications basé sur un principe de cofinancement entre les agents et l'entreprise, serait instauré.

Celui-ci s'appuie sur plusieurs dispositifs, un capital temps lié à un plan d'épargne retraite, un régime additionnel de retraite et un mécanisme de rachat de trimestres valorisables sans plus de précisions.

C'est donc l'agent qui déciderait de se payer ou non une partie des contraintes du métier en lieu et place de l'entreprise.

Pour la CGT, c'est l'instauration d'un double statut entre les nouveaux et les anciens.

C'est aussi l'abandon d'une règle commune et la mise en place d'une individualisation de l'acquisition des bonifications.

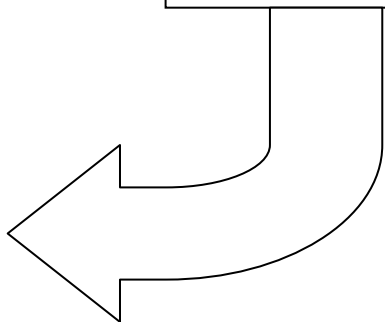
Le régime additionnel :

Sous conditions, certains éléments du salaire qui sont actuellement non liquidables (qui ne sont pas pris en compte pour le calcul de la retraite), mais soumis à CSG et CRDS (indemnités, gratifications) pourraient servir pour la mise en place d'un régime de retraite additionnel.

Ce régime concernerait l'ensemble des ADC (y compris ceux actuellement dans l'entreprise) et impliquerait le versement d'une cotisation prélevée sur les indemnités, gratifications.

Mis en œuvre pour « limiter » les conséquences de l'application de la réforme, ce serait un régime par capitalisation et les versements effectués aux pensionnés seraient fonction du taux de rendement des placements effectifs en bourse. Autant dire que le niveau de cette pension serait aléatoire voire inexistant.

Ces mesures, qui ne modifient aucunement la remise en cause du régime spécial des cheminots avec ses spécificités conduite, sont inacceptables autant pour les jeunes générations que pour ceux actuellement dans l'entreprise. Elles confirment les principes de la réforme gouvernementale qui a été très majoritairement rejetée par les cheminots le 18 octobre dernier.



De même, l'avenir de l'entreprise et du service public, la situation de l'emploi et des conditions de travail, l'augmentation des salaires et pensions constituent autant de sujets qui se situaient au centre des préoccupations lors de cette journée d'action.

Le gouvernement et la direction SNCF restant sourds aux revendications des cheminots, les fédérations CGT, CFDT, FO, CFTC, SUD.Rail, UNSA et CFE-CGC ont décidé d'appeler à nouveau les personnels à la mobilisation dans le cadre d'un préavis de grève national illimité, à partir du mardi 13 novembre 2007 à 20H00.

Dans ce cadre, elles exigent :

- **Le maintien et l'amélioration du régime spécial de retraite et de ses droits,**
- **Le développement de l'emploi à statut,**
- **Le respect du RH0077 et l'arrêt du détachement d'agents de la SNCF, en particulier des ADC, dans les filiales du groupe,**
- **L'augmentation du pouvoir d'achat des cheminots actifs et retraités,**
- **Un véritable plan de relance et de développement du FRET SNCF basé sur une politique de volume et d'investissements matériels, humains et en infrastructures,**
- **La mise en place d'un Grand Métier Conduite.**

**TOUS ENSEMBLE EN GRÈVE
À PARTIR DU 13 NOVEMBRE 2007 À 20H00**

Dernière minute
« Avenir de l'entreprise » :

Des dossiers ont été remis aux organisations syndicales dans le cadre de la CPC FRET convoquée pour le 7 novembre 2007, que nous avons refusés d'aborder.

Dans le document sur la création de **la famille FRET**, la direction SNCF confirme la mise en place de cinq territoires FRET, avec en moyenne trois UP soit autour de quinze au total. Actuellement, plus de quatre-vingt dix UP ont de la charge FRET.

Les roulements et les agents seraient dédiés au FRET et dépendraient de ces territoires et plus de leurs dépôts actuels.

La production de desserte de trains FRET : dans la note, il est prévu des évolutions faisant référence à la polycompétence, des équipes volantes, des journées enveloppes, des équipes embarquées, avec une remise en cause des fondements de la réglementation du travail actuelle.

Tout cela n'a jamais été abordé avec les fédérations syndicales et la direction entérine la dédicace, l'éclatement du RH0077 avec une réglementation de travail FRET voire plusieurs par zone géographique.

C'est un recul historique que les libéraux veulent faire passer, au détriment des agents et ce n'est pas des mini-compensations y compris financières qui régleront la pénibilité supplémentaire qui devra être supportée par les ADC dans l'exercice de leur métier.

Plus que jamais, l'action dans l'unité des agents de conduite et de leurs organisations syndicales est déterminante pour stopper cette casse et imposer d'autres choix.

Dernière minute « Retraites » :

Il est possible de faire bouger le cadre de la réforme que le gouvernement veut imposer aux régimes spéciaux. Bien que présentée comme « l'ultime proposition » la lettre de X.Bertrand aux Organisations Syndicales en date du 06 novembre 2007 en témoigne :

Décalage de 6 mois du début de l'allongement de la durée de cotisation, report d'un an de la mesure de désindexation des retraites sur les salaires, atténuation de l'effet décote jusqu'à 2012.

Ce « bougé » des pouvoirs publics qui est très insuffisant, est à mettre à l'actif de l'action massive des cheminots impulsée pour le 13 novembre dans l'unité par sept Organisations Syndicales dans l'entreprise.

Cette attitude du gouvernement démontre que l'action peut faire bouger les choses dans le sens de l'intérêt des cheminots et de leurs exigences.

Ces dernières infos confirment l'ampleur de la politique de casse menée par le gouvernement et la direction sur le service public et la nécessité de s'engager massivement dans la grève nationale unitaire à partir du 13 novembre 2007 à 20h00 pour gagner des négociations sur la base de nos revendications.

Montreuil, le 08 novembre 2007.